

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 11244
Numéro SIREN : 522 661 511
Nom ou dénomination : A Rebours Agency

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2021 sous le numéro de dépôt 35624

Procès-verbal

de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 octobre 2020

Le vingt octobre deux mille vingt, à dix-neuf heures, les actionnaires de la société A REBOURS AGENCY, société par actions simplifiée au capital de 6 039 euros, dont le siège social est situé 17 Rue Henri Monnier à PARIS 9, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro SIREN 522661511, se sont réunis à Paris au siège social, sur convocation qui leur a été remise en main propre individuellement le 1^{er} octobre 2020.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Mme BOTTOS Anne-Claire.

M. Adrien **STACHOWICZ** est désigné comme secrétaire de la séance.

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les deux actionnaires Mme BOTTOS Anne-Claire et Mr Adrien STACHOWICZ, représentant la totalité des actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

La présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La présidente déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Mme BOTTOS Anne-Claire à la fonction de Président ;
- Nomination de Mr Adrien STACHOWICZ à la fonction de Président ;
- Pouvoirs.

Puis lecture est donnée du rapport de la présidente.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, La présidente propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mme BOTTOS Anne-Claire à la fonction de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Conformément à l'article 13 des statuts, l'assemblée générale décide de nommer Mr Adrien STACHOWICZ demeurant 306 route des Beancillons 42560 Soleymieux - né le 25.10.1969 à St Etienne - en qualité de Président à compter du 20 octobre 2020 en remplacement de Mme BOTTOS Anne-Claire, et ce pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 16 des statuts, par Mme BOTTOS Anne-Claire et Mr Adrien STACHOWICZ. Pour servir et valoir ce que de droit.

Mme BOTTOS Anne-Claire

Mr Adrien STACHOWICZ

